Compte Rendu du Conseil Municipal du 29/01/2009

L'AN DEUX MILLE NEUF, le 29 Janvier, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 20 janvier 2009, s'est réuni en Mairie à 19 heures sous la présidence de Monsieur Jacques SALVATOR, Maire d'Aubervilliers.

<u>Etaient présents</u>: Mme YONNET, MM. MONINO, VANNIER, HAFIDI, Mme DIAKITE, M. LANTERNIER, Mme LE BIHAN, M. HEDJEM, Mme THEURRIER-AZZOUZ, M. LOGRE Mmes HAMMACHE, KHELAF, FOURNIER, Adjoints au Maire,

Mmes KELEBE, MADI, MM. ROS, GUERRIEN, Mme M'DAHOMA MOHAMED, M. MALEME, Mme KOUAME, MM. KETFI, OGE, Mmes ZAHIR, HARKATI, M. MILIA, Mmes DERKAOUI, GRARE, MM.KAMALA, PAUPERT, MENIA, Mme LENOURY, Conseillers Municipaux,

<u>Excusés</u>: <u>Représentés par</u>: <u>Excusé</u>: <u>Représenté par</u>:

M. AIT BOUALI Mme HAMMACHE Mme CHIBAH M. LOGRE

Mme RATZEL-TOGO M. ROS M. MINIMBU M. LANTERNIER M. GARNIER, Mme THEURRIER-AZZOUZ Mme DESCAMPS M. PAUPERT

M. MAIZA M. MONINO

Absents: M.VINCENT, Mme SANDT, M. AUGY

Excusée: Mmes AHMED, M. BEAUDET, Mme LATOUR, MM. KARMAN, DEL MONTE,

Mme KARMAN-SUCH, M. RUER

Secrétaire de séance : Mme HARKATI

QUESTION N° 001 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR OBJET : Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2008.

A l'unanimité.

Approuve le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2008.

QUESTION N° 002 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Surclassement démographique de la ville d'Aubervilliers - mise en œuvre des lois du 26 janvier 1984 et 1er août 2003

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe "Union du Nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus, les membres du groupe "Aubervilliers en Marche pour le Changement" ayant voté contre,

Demande au préfet le surclassement démographique de la commune d'Aubervilliers sur la base d'une population de 81 295 habitants.

QUESTION N° 003 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Modifications concernant la désignation des membres du conseil municipal au sein de deux commissions municipales permanentes créées par le règlement intérieur et désignations supplémentaires

A l'unanimité.

Désigne pour la «commission santé, prévention, sanitaire, habitat insalubre, personnes âgées, personnes handicapées» Madame Marie KARMAN au lieu de Monsieur Jean-Jacques KARMAN.

Pour la «commission culture, jeunesse, sport, démocratie de proximité et participative, vie associative, relations internationales» désigne Madame Mériem DERKAOUI au lieu de Monsieur Kilani KAMALA

Pour les «commission des finances locales et du personnel de la ville» et « politiques sociales, prévention des exclusions, politique de la ville, insertion, économie solciale et solidaire» désigne Monsieur Didier PAUPERT.

Dit que les autres désignations effectuées le 27 novembre 2008 pour les autres commissions restent inchangées.

QUESTION N° 004 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET: Modification à compter du 1er février 2009 de la délibération du conseil municipal du 14 avril 2008 fixant le régime indemnitaire du Maire, Maires Adjoints, Conseillers Municipaux Délégués, Conseillers Municipaux.

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe "Union du Nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus.

A compter du 1^{er} février 2009 une indemnité mensuelle de fonction est attribuée aux Maire, Maires-Adjoints, Conseillers Municipaux Délégués, Conseillers Municipaux dans le cadre d'une enveloppe globale indemnitaire arrêtée à : 52 931,92 Euros

			22/3/08	1/02/09
M. Jacques SALVATOR	Maire	I.M. Brute	4 100, 00 €	4 100, 00 €
Mme Evelyne YONNET	1ère Adjointe	I.M. Brute	2 061,29 €	2 061,29 €
M. Jean-François MONINO	2 ^e Adjoint	I.M. Brute	2 486, 36 €	2 486, 36 €
M. Jean-Yves VANNIER	3 ^e Adjoint	I.M. Brute	1 837,93 €	1 837,93 €
M. Abderrahim HAFIDI	4e Adjoint	I.M. Brute	2 486,36 €	2 576,88 €
Mme Malika AHMED	5 ^e Adjointe	I.M. Brute	2 486,36 €	2 486,36 €
M. Yacine DIAKITE	6 ^e Adjoint	I.M. Brute	2 061,29 €	2 061,29 €
M. Ugo LANTERNIER	7 ^e Adjoint	I.M. Brute	2 061,29 €	2 061,29 €
Mme Véronique LE BIHAN	8 ^e Adjointe	I.M. Brute	1 837,93 €	1 537,93 €
M. Omar AIT-BOUALI	9e Adjoint	I.M. Brute	3 106,72 €	3 106,72 €
M. Brahim HEDJEM	10e Adjoint	I.M. Brute	2 061,29 €	2 061,29 €
Mme Christine RATZEL-TO	OGO11e Adjointe	I.M. Brute	2 486,36 €	2 486,36 €
M. Daniel GARNIER	12 ^e Adjoint	I.M. Brute	2 061,29 €	2 061,29 €
M. Tunis THEURIER-AZZO	OUZ 13 ^e Adjoint	I.M. Brute	2 061,29 €	2 061,29 €
M.Benoît LOGRE	14 ^e Adjoint	I.M. Brute	2 061,29 €	2 061,29 €
Mme Véronique HAMMACHE 15 ^e Adjointe I.M. Brute			2 061,29 €	2 061,29 €
Mme Djamila KHELAF	16 ^e Adjointe	I.M. Brute	2 486,36 €	2 576,88 €
M. Tedjini michel MAIZA	17e Adjoint	I.M. Brute	2 486,36 €	2 486,36 €
Mme Odile FOURNIER	18 ^e Adjointe	I.M. Brute	2 486,36 €	2 486,36 €
M.Lway-Dario MALEME C	1 308,61 €	1 308,61 €		
M. Marc GUERRIEN Conse	iller municipal délégué	I.M. Brute	1 308,61 €	1 308,61 €
Mme Jacqueline SANDT Co	0€			
Mme Soumia ZAHIR Conse	1 308,61 €			
M. Edgar MINIMBU Conseiller municipal délégué I.M. Brute 1 308,61 €				1 308,61 €

Mme Madina DAHOMA-MOHAMED Conseillère municipale I.M. Brute			216,30 €
Mme Annike KELEBE Conseillère municipale	I.M. Brute	216,30 €	216,30 €
Me Sophia CHIBAH Conseillère municipale	I.M. Brute	216,30 €	216,30 €
M. Jean-Loup OGEConseiller municipal	I.M Brute	216,30 €	216,30 €
Mme MADI Djida Conseillère municipale	I.M. Brute	216,30 €	216,30 €
Mme Mounia HARKATIConseillère municipale	I.M. Brute	216,30 €	216,30 €
M. Philippe MILIAConseiller municipal	I.M. Brute	216,30 €	216,30 €
M. Tahir KETFIConseiller municipal délégué	I.M. Brute	216,30 € 1	308,61 €
Mme Akoua-Marie KOUAMEConseillère municip	pale I.M. Brute	0 €	216,30 €
	<u></u> <u>52 93</u>	 1,90 € 52 9	 931,90 €

Les indemnités sus indiquées sont soumises :

- à la C.S.G. (contribution sociale généralisée) et RDS
- à la cotisation au fond de solidarité
- à la cotisation à l'IRCANTEC
- le cas échéant, au régime général de la Sécurité Sociale pour les élus qui ne conserveraient pas une activité salariée
- en matière d'imposition : à la retenue à la source (si c'est le choix qui a été fait par l'intéressé).

L'adhésion à un fond de retraite complémentaire (FONPEL) est possible sur la base d'une cotisation s'élevant à 8% de l'indemnité de fonction brute.

QUESTION N° 005 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Adhésion 2009 de la commune à l'association Elus, Santé Publique et Territoires (ESPT)

A l'unanimité.

Approuve l'adhésion à l'association Elus, Santé Publique et Territoires (ESTP) pour 2009, le montant de l'adhésion est proportionnel au nombre d'habitants, et se situe pour la commune à hauteur de 296 €.

QUESTION N° 006 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Convention portant adhésion au service social des personnels au CIG pour la mise en place d'une cellule d'écoute avec intervention d'un(e) psychologue pour le personnel.

A l'unanimité.

Approuve la convention portant adhésion au service social des personnels au CIG pour la mise en place d'une cellule d'écoute avec intervention d'un(e) psychologue pour le personnel communal.

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

QUESTION N° 007 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Convention de délégation de paiement des dépenses de soins pour les usagers du CMS avec la Mutuelle Générale - Section 93

A l'unanimité.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de paiement avec la mutuelle suivante :

- Mutuelle Générale – Section 93

QUESTION N° 008 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Avenant à la convention signée le 10/07/2008 entre la mutuelle MCVAP et la ville d'Aubervilliers

A l'unanimité.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant intégrant la Mutuelle MCD à la convention de tiers payant signée entre la Mutuelle MCVAP et la ville d'Aubervilliers le 10/07/2008.

QUESTION N° 009 - RAPPORTEUR Madame Evelyne YONNET

OBJET : Signature d'une convention d'objectifs avec l'ADIL 93 dans le cadre d'activités de conseil et d'information sur le logement à Aubervilliers,

A l'unanimité.

Approuve le principe et le contenu de la convention d'objectifs entre la commune d'Aubervilliers et l'ADIL 93 dans le cadre des activités de conseil et d'information sur le logement à Aubervilliers d'une durée d'un an, reconductible.

Approuve l'attribution d'une subvention annuelle de 5 060 euros TTC à l'ADIL 93 pour la soutenir financièrement dans l'exercice de ces activités,

Autorise le Maire à signer ladite convention d'objectifs.

QUESTION N° 010 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Convention 2008 DDASS/Ville d'Aubervilliers au titre de l'action du Point Accueil Ecoute jeunes, Mosaïque du SCHS

A l'unanimité.

Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de la Seine-Saint-Denis une subvention à hauteur de 35.000 € pour la prorogation de l'action « Point d'accueil et d'écoute Mosaïque » en 2008, et à signer la convention correspondante.

QUESTION N° 011 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Propriété communale : 102 rue Heurtault gérée par l'Etat. Autorisation de déposer une demande de permis de démolir,

A l'unanimité.

Autorise le Maire à signer et déposer la demande de permis de démolir relatif à propriété communale : 102 rue Heurtault gérée par l'Etat.

QUESTION N° 012 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Permis de construire relatif à la pose de 2 mezzanines aux magasins du service logistique.

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union du Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus.

Autorise monsieur le Maire à signer et déposer le dossier de permis de construire relatif à la pose de 2 mezzanines aux magasins du service logistique.

QUESTION N° 013 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Avenant au marché ayant pour objet de mise en œuvre d'un système de gestion dématérialisée des procédures de marchés publics et prestations de services associés.

A l'unanimité.

Autorise monsieur le maire, à signer l'avenant n°1 avec la société OMNIKLES relatif au marché de mise en œuvre d'un système de gestion dématérialisée des procédures de marchés publics et prestations de services associés.

Cet avenant a pour effet de prolonger le marché pour une durée d'un an.

Le montant de cette prolongation s'élève à 1 477,50 € HT représentant une augmentation de 10,32% du marché initial.

QUESTION N° 014 - RAPPORTEUR Jean François MONINO

OBJET : Réfection des peintures, traitement des peintures au plomb, année 2009. Approbation du projet de marché et autorisation de signature.

A l'unanimité.

Approuve le projet de marché sur appel d'offres, à bons de commande, relatif à la réfection des peintures, traitement des peintures au plomb, passé pour l'année 2009 et comportant les seuils suivants:

Seuil minimum : 100 000 € TTC Seuil maximum : 300 000 € TTC

Autorise, conformément à la décision de la commission d'appel d'offres réunie en fin de procédure, le Maire à signer le marché subséquent.

QUESTION Nº 015 - RAPPORTEUR Jean François MONINO

OBJET : Déclaration préalable relative au remplacement des menuiseries extérieures des entrées du gymnase Guy MOQUET.

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union du Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus.

Autorise monsieur le maire à déposer et à signer la déclaration préalable et l'autorisation de travaux relatives au remplacement des menuiseries des entrées du gymnase Guy MOQUET.

QUESTION N° 016 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO OBJET : Adhésion de la commune de Jouy-en-Josas au SIGEIF.

A l'unanimité.

Approuve la délibération du Comité Syndical Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France portant sur l'adhésion de la commune de Jouy-en-Josas.

QUESTION N° 017 - RAPPORTEUR Jean Yves VANNIER

OBJET : ZAC du Pont Tournant : Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) présenté par la SEM Plaine Commune Développement pour l'année 2007 et autorsiation du Maire de signer l'avenant n°29

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes "Union du Nouvel Aubervilliers" et "Aubervilliers en Marche pour le Changement" s'étant abstenus.

Approuve le Compte Rendu Annuel à la Collectivité présenté par la SEM Plaine Commune Développement, pour la ZAC du Pont Tournant comprenant l'état des dépenses et des recettes arrêté au 31 décembre 2007 pour l'année 2007, le bilan prévisionnel et le plan prévisionnel de trésorerie laissant apparaître une participation prévisionnelle de 251 728€ HT.

Autorise le Maire à signer l'avenant n°29 de la concession d'aménagement fixant la participation prévisionnelle de la ville à 251 728 € HT et prorogeant la concession jusqu'au 31 décembre 2009.

QUESTION N° 018 - RAPPORTEUR Jean Yves VANNIER

OBJET : ZAC Emile Dubois : approbation du compte rendu annuel à la collectivité locale présenté par la SODEDAT 93 pour l'année 2007 et de l'avenant n°9

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes "Union du Nouvel Aubervilliers" et "Aubervilliers en Marche pour le Changement" s'étant abstenus.

Approuve le compte rendu annuel à la collectivité locale pour la ZAC Emile Dubois, présenté par la SODEDAT 93, pour l'année 2007, portant le budget de l'opération à 5 345 983,33 €HT.

Prend acte de la participation de la commune à l'opération, inscrite dans le bilan prévisionnel arrêté au 31 décembre 2007, dont le montant s'élève à 1 676 565,16 €.

Approuve l'avenant n° 9 à la convention publique d'aménagement de la ZAC Emile Dubois, visant à actualiser le montant de la participation de la commune à l'opération, à proroger de 2 ans la durée de la concession et à transformer l'avance de trésorerie versée par la commune en 2005 et 2006, pour un montant total de 500 000 € en participation définitive au déficit de l'opération et autorise le Maire à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces administratives s'y rapportant.

QUESTION N° 019 - RAPPORTEUR Jean Yves VANNIER

OBJET : ZAC du Marcreux : approbation du compte rendu annuel à la collectivité locale présenté par la SIDEC pour l'année 2007 et de l'avenant n°10

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes "Union du Nouvel Aubervilliers" et "Aubervilliers en Marche pour le Changement" s'étant abstenus.

Approuve le compte rendu annuel à la collectivité locale présenté par la SIDEC pour la ZAC du Marcreux, pour l'année 2007, portant le budget de l'opération à 25 636 787 €HT.

Approuve l'avenant n°10 au traité de concession d'aménagement de la ZAC DU MARCREUX actualisant le montant de la participation de la Commune à l'opération pour 3 816 596€ et autorise le maire à le signer.

QUESTION N° 020 - RAPPORTEUR Jean Yves VANNIER

OBJET : Quartier Villette-Quatre Chemins - Secteur Ilôt "Lecuyer Sud", Révision simplifiée du P.O.S. : définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation.

A l'unanimité.

Décide, la mise en œuvre de la procédure de révision simplifiée du POS dans le périmètre de l'îlot Lécuyer sud, dont le plan est annexé à la présente, au regard de l'intérêt général que présente l'opération dont le programme s'inscrit par ailleurs dans la convention ANRU signée le 31 janvier 2008,

Définit, dans le cadre de la procédure de révision simplifiée du POS, les objectifs poursuivis, à savoir l'éradication de l'habitat indigne, le renforcement du tissu commercial et la valorisation des espaces publics,

Définit, dans le cadre de la procédure de révision simplifiée du POS, les modalités de concertation telles que définies ci-après,

- la diffusion de l'information se fera par la parution d'au moins un article dans le journal municipal ;
- une réunion publique sera organisée présentant le projet ;
- un registre sera mis à la disposition des habitants au Centre Technique Municipal, Direction de l'Urbanisme, pour recueillir leurs remarques.
- conformément à l'article L.123-6, la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet, à Monsieur le Président du Conseil Régional, à Monsieur le Président du Général, à Monsieur le président de la Communauté d'agglomération Plaine Commune, à Monsieur le Président du STIF, à Monsieur le représentant des chambres consulaires.
- Conformément à l'article L.123-8 du Code de l'Urbanisme, aux Maires des communes voisines.
- Conformément aux articles R.123-24 et R.123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie d'Aubervilliers durant un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Il sera en outre publié dans le recueil des actes administratifs

QUESTION N° 021 - RAPPORTEUR Malika AHMED

OBJET : Convention d'aide financière complémentaire au contrat enfance jeunesse entre la commune et la caisse d'allocations familiales de Seine-Saint-Denis

A l'unanimité.

la convention d'aide financière complémentaire au contrat enfance jeunesse signée par le Maire en date du 22 décembre 2008 est ratifiée et s'applique au multi-accueil de la Maisonnée pour un montant « prestation de service enfance jeunesse » limitatif de 37 446,04 €

QUESTION N° 022 - RAPPORTEUR Malika AHMED

OBJET : Signature du contrat enfance jeunesse entre la commune et la caisse d'allocations familiales de Seine-Saint-Denis pour la période du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2011

A l'unanimité.

Le contrat enfance jeunesse signé par le Maire en date du 22 décembre 2008 est ratifié entre la commune et la caisse d'allocations familiales de Seine Saint Denis pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2011.

QUESTION N° 023 - RAPPORTEUR Malika AHMED

OBJET : Convention de financement des projets du fonds d'accompagnement du contrat enfance jeunesse 2007/2008 entre la commune et la caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis

A l'unanimité.

Autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention qui porte sur les projets à réaliser au plus tard le 15 mars 2009 et concerne les structures petite enfance.

QUESTION N° 024 - RAPPORTEUR Tunis THEURIER-AZZOUZ

OBJET : Organisation des études surveillées dans les écoles élémentaires de la commune à compter du 1er février 2009.

A l'unanimité.

Fixe ainsi qu'il suit le montant des participations demandées aux familles :

- ✓ 23€ pour un enfant, 21€ à partir du ^{àme} enfant par mois,
 - ✓ Périodes de vacances scolaires : 3 versements de 11,50€ pour un enfant, 10,50€ à partir du 2^{ème} enfant en décembre, février et avril.
 - ✓ Pour un enfant inscrit à l'Aide personnalisée et/ou l'Accompagnement Educatif (nouveaux dispositifs mis en place par l'Education Nationale) : 11,50 €.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention réglant les conditions matérielles d'organisation.

QUESTION N° 025 - RAPPORTEUR Véronique HAMMACHE

OBJET : Convention portant sur l'évaluation des besoins des retraités, l'élaboration, la valorisation et le suivi du plan d'actions personnalisé

A l'unanimité.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention portant sur l'évaluation des besoins des retraités, l'élaboration, la valorisation et le suivi du plan d'actions personnalisé pour une durée indéterminée sauf résiliation de la convention.

QUESTION N° 026 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET: Versement d'une subvention pour l'aide aux victimes, la reconstruction et la paix à GAZA

A l'unanimité.

Alloue une subvention de $4\,500 \in$ dans le cadre de la solidarité envers la population durement touchée pour trois organismes :

- 1 500 € à médecins du monde
- 1 500 € au comité local de la Croix Rouge Française
- 1 500 € à Cités Unies

QUESTION N° 027 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Nouvelles désignations des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Annule la délibération n°203 du 25 septembre 2008.

Arrête ainsi qu'il suit la liste des contribuables à partir de laquelle le Directeur des services fiscaux désignera les Commissaires de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID):

<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLEANTS</u>
1 - Tedjini-Michel Maiza	1 - Hugues Kanda
2 - Mounia Harkati	2 - Jacques Grumet
3 - Djida Madi	3 - René Ricard
4 - Gérard Del Monte	4 - Yannick Le Goff
5 - Edgar Minimbu	5 - Frédéric Mazzini
6 - Bruno Delmas	6 - Janine Vannier
7 -Evelyne Baudin	7 - Christian Frottier
8 - Henri Constans	8 - Grace Lorenco
9 - Fayçal Ménia	9 - Malika Ahmed
10 - Dario Maleme	10 - Jean-Loup Ogé
11 -Véronique Hammache	11 - Christiane Descamps
12 - Serge Bensoussan	12 - Antony Fascione

13 - Djamila Khelaf	13 - Serge Bouteselle
14 - Olivier Tixeront	14 - Ludovic Mahé
15 - Philippe Milia	15 - Omar Ait Bouali
16 - Mabrouk Mezouane	16 - Stéphane Campana

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A : 21 H 44